

SECTEUR 2. LOTISSEMENT LES ÉCRINS DE PEN DUO



Le site est destiné à renforcer l'offre résidentielle de la commune.

Situé en entrée ville, une attention particulière doit être portée à cette opération afin de préserver la qualité de l'environnement urbain. Les constructions implantées en limite du domaine public doivent prévoir un alignement du faitage est-ouest. Les nouvelles constructions, à proximité immédiate de la rue, doivent respecter une marge de recul de 5 mètres.

L'insertion paysagère des nouvelles constructions et des clôtures est à étudier avec attention particulière, notamment en lisière des espaces agricoles. À ce titre, les haies et talus existants à l'est du site doivent être préservés. Une desserte piétonne est à prévoir pour relier l'opération aux espaces naturels et agricoles.

Afin d'anticiper une extension de l'urbanisation vers l'ouest, la possibilité de créer une extension de voirie à l'ouest doit être conservée.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		0,69 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		25 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		17	
Nombre de logements sociaux (min) :		3	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	